



SYNTHÈSE

BILAN MI-PARCOURS PCAET



33 actions
79 % des actions
mises en œuvre
57 % est le taux
d'avancement moyen

ORLÉANS
MÉTROPOLE



TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



orleans-metropole.fr

SYNTHÈSE

BILAN MI-PARCOURS PCAET



Un contexte inédit

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Orléans Métropole 2019-2025 a été marqué par des événements inédits :

- » La crise sanitaire du Covid 19 a perturbé la mise en œuvre du PCAET jusqu'à fin 2021, avec l'alternance des confinements et déconfinements, la mise en place de mesures de restrictions ou d'urgence, les actions de soutien aux populations...
- » Des élections métropolitaines en juillet 2020, suivies en novembre 2021 par un changement de présidence métropolitaine et partiellement d'équipe.

Des objectifs ambitieux

Ce Plan s'inscrit autour de trois principes : **sobriété, efficacité et développement des énergies renouvelables (ENR)**. Il constitue un cadre permettant de fixer une ambition pour le territoire et de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique pour y parvenir. Pour construire ce cadre, certaines des actions engagées sont des actions structurantes, de fond ; d'autres peuvent être considérées comme emblématiques et visent une montée en compétence du territoire mais aussi de la Métropole elle-même.





Une co-construction collective

Avec les Assises de la transition écologique et énergétique, Orléans Métropole a souhaité accélérer le mouvement et engager les habitants et les acteurs du territoire dans une construction collective : quelles solutions mettre en place dans la perspective d'un territoire zéro carbone ? Après un temps d'ateliers et de montée en compétence, **plus de 800 solutions ont émergé**. Ce travail a été restitué lors de séminaires, du premier Village de la transition écologique en juillet 2021 et sur la plateforme numérique ouverte pour faciliter les échanges, en pleine période de crise sanitaire.

La feuille de route adoptée par Orléans Métropole en avril 2022 est désormais le fil rouge de la transition écologique et énergétique. Complémentaire du PCAET, elle précise sa déclinaison opérationnelle à l'horizon 2030. Cette feuille de route a été enrichie par la contribution de la Ville d'Orléans, qui a adopté sa propre feuille de route de transition écologique en 2022 pour ses compétences. Pour mettre en œuvre ces feuilles de route, l'administration commune Ville d'Orléans/Orléans Métropole a adapté son organisation.

La structuration s'est opérée autour de 12 programmes : alimentation et agriculture, mobilités, santé, déchets et ressources, énergies renouvelables et décarbonées, biodiversité, espaces publics sobres et durables, ressource en eau, performance environnementale des bâtiments, territoire résilient, urbanisme durable, administration exemplaire.

Un rendez-vous annuel pour rendre compte

Trois Villages de la transition se sont tenus depuis les Assises. L'édition 2021 visait à restituer les propositions opérationnelles faites lors des Assises. Celle de 2022 a permis de développer la sensibilisation des habitants, le rendre compte de l'avancement des feuilles de route. Elle a également été marquée par la signature d'une convention entre le Département du Loiret et la Métropole pour l'ouverture du guichet unique Ma métro Rénov.



En juillet 2023, la troisième édition du Village était destinée à expliquer aux visiteurs comment, dès aujourd'hui, changer demain, dans un esprit ludique et convivial. Une trentaine de stands attendait les visiteurs autour de thématiques larges : gestion des biodéchets, conversion de la flotte TAO, les métiers de demain en transition écologique, systèmes d'infiltration d'eau, découvrir la feuille de route de la transition écologique... Ces derniers ont pu être mis en relation avec les associations et acteurs du territoire qui œuvrent en ce sens, être accompagnés dans leurs démarches, découvrir les projets structurants de la Métropole...

Une école interne de la transition

Lancée début 2023, l'Embarcadère, école interne de la transition écologique d'Orléans Métropole accompagne la montée en compétences de la collectivité autour de la transition. Elle a vocation à permettre à chacun « d'embarquer » à bord du vaisseau de la transition, pour faire évoluer ses pratiques et adopter de nouveaux réflexes managériaux.

Ce document est une version synthétique et non exhaustive des actions menées dans chacun des axes du PCAET. Un rapport détaillé action par action a également été produit pour donner à voir l'avancement global du plan.



BÂTIMENTS :

Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments

ACTION
n°1 à 5
réalisée à

35%

Contexte

Premier émetteur de gaz à effet de serre, le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux de transition énergétique et climatique.

Sobriété, efficacité énergétique, énergie renouvelable et résilience doivent donc être recherchées dans les projets de rénovation mais aussi de construction. Si les particuliers doivent être accompagnés dans cette perspective, les collectivités présentent également un enjeu d'exemplarité sur leur patrimoine.

Principales actions

- **Lancement de Ma Métro Rénov** en 2023, guichet unique centralisant tout un réseau d'acteurs local et national afin de conseiller, accompagner et informer les habitants, propriétaires ou locataires de la métropole.
- **Fort accompagnement pour la rénovation énergétique des copropriétés privées et de l'habitat social.** La création d'un observatoire des copropriétés a permis de préciser l'accompagnement de la Métropole.

À venir

- » Dans la continuité du lancement de Ma Métro Rénov, aller toujours plus loin dans l'animation des réseaux d'acteurs du territoire.
- » Animation de nouvelles filières professionnelles pour élargir le périmètre d'accompagnement (*féderations du bâtiment, banques, professions de l'immobilier...*), poser un état des lieux commun et mener un programme d'actions pour développer l'offre locale et améliorer la capacité à mener des projets globaux et performants.
- » En parallèle, la métropole va élargir son accompagnement pour la rénovation énergétique vers les ensembles pavillonnaires et rénover son propre patrimoine à partir de 2024. A destination des communes, elle offrira une ingénierie technique pour permettre d'obtenir des subventions.

Chiffres clés

- >> **957** logements rénovés dont **907** en copropriétés en 2023.
- >> Objectif **2 500** rénovations / an pour atteindre les **75 000** logements rénovés d'ici 2050.
- 70%** du parc tertiaire doit être rénové.

ÉNERGIE :

Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés

ACTION
n°6 à 10

réalisée à

75%

Contexte

Réduire la consommation d'énergie fossile et viser l'autonomie énergétique via le développement des énergies renouvelables participent de manière importante à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre tout en valorisant les ressources du territoire et relocalisant la production énergétique (*avec les emplois associés !*). D'une part de 5% actuellement, le territoire vise pour 2050, 100% d'énergies renouvelables. Mais quelles énergies mobiliser ?

Le diagnostic Air-Énergie-Climat a chiffré le potentiel EnR du territoire. Solaire, géothermie et bois-énergie arrivent en tête. Il s'agit à présent d'outiller, d'accompagner pour engager des projets et de mener un dialogue en faveur de nouvelles coopérations entre territoires urbains et ruraux.

Principales actions

- **Réalisation du Schéma directeur des énergies** pour actualiser le diagnostic énergétique du territoire avec une prospective à l'horizon 2030. Intégration de ses préconisations dans les feuilles de route d'Orléans Métropole.
- **Création de l'Observatoire des énergies**, outil destiné à un usage interne comme grand public pour suivre les principaux indicateurs énergétiques du territoire.
- **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour équiper de panneaux solaires 21 sites de la Ville d'Orléans et métropolitains.
- **Création de la société publique locale (SPL) Orléans Energie** en 2023, permettant plus de souplesse et facilitant l'accélération à venir des projets métropolitains de développement des énergies renouvelables.

À venir

- » Élargissement d'un second AMI à destination des communes.
- » Poursuite du déploiement des énergies renouvelables, sous l'égide de la SPL.

Objectifs et chiffres clés (à horizon 2050)

- >> **22 000** logements raccordé en géothermie / **153** installations en 2021.
- >> **15 000** logements alimentés en solaire thermique / **1 684** installations en 2021.
- >> **50%** des toitures favorables aux solaires photovoltaïques équipées.
- >> Développement de la méthanisation avec un gisement identifié à 133GW/an en 2023, 17% du gisement est exploité, soit 22GW/an.

URBANISME :

Aménager un territoire à énergie positive, résilient et en faveur de la qualité de l'air

ACTION
n°11 à 20

réalisée à

72,5%

Contexte

Les décisions prises par les collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement ont un fort impact sur les émissions de GES du territoire et son adaptation ou sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique.

Les documents de planification et les opérations d'aménagement sont des leviers à actionner pour accélérer la réduction de notre empreinte carbone, préserver la biodiversité et réduire notre vulnérabilité aux changements climatiques.

Objectifs

- >> Augmenter la part de local et de bio dans l'alimentation.
- >> Capacité de mise en sécurité préventive de la totalité des habitants des zones inondables.
- >> Mise en œuvre de la charte agricole approuvée en 2024, avec une composante volontariste pour la ressource en eau.

Principales actions

- **Déploiement du référentiel Ville Durable** en 2021 à destination des communes et de la Métropole afin de renforcer l'intégration des politiques environnementales dans les projets urbains.
- **Intégration de prescriptions favorables aux enjeux Air/Energie/Climat dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM).**
- **Réalisations d'Inventaires de Biodiversité Communaux** sur 21 communes et mise en œuvre de plans d'actions pour préserver la biodiversité.
- **Créations d'une zone agricole protégée** pour préserver le foncier agricole, 3 de plus sont en cours de création.
- **Élaboration d'un zonage de gestion des eaux pluviales** en 2023 prescrivant une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets urbains.
- **Étude sur le ruissellement aboutissant à une cartographie du risque** intégrant le débordement de cours d'eau Hors Loire pour avoir une vision d'ensemble des risques inondations sur tout le territoire.

À venir

- » Engagement d'un second plan d'action et prévention des inondations.
- » Finalisation de l'observatoire des risques pour 2025, outil clé pour améliorer nos connaissances des risques, leurs évolutions et les modalités de partages d'informations sur le territoire d'Orléans Métropole.
- » Intégration d'un volet « conversion des chauffages bois non performants » dans Ma Métro Rénov pour convertir d'ici 2030 1 600 chauffages non performants.

MOBILITÉ :

Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

ACTION
n°21 à 23

réalisée à

75%

Contexte

Le transport routier au sein de la Métropole représente 41% de ses émissions de gaz à effet de serre (Source : ODACE-Lig'Air, 2019). Il est l'un des principaux émetteurs d'émissions de polluants à effet sanitaire évaluées. Ainsi, l'enjeu est de conjuguer service public de mobilités de qualité sur le territoire avec le développement des mobilités décarbonées. Le Plan de Déplacements Urbains approuvé en 2018 fixe en la matière des objectifs : d'ici 2028, moins d'un déplacement sur deux effectués en voiture (contre 55% actuellement), augmentation de 20% de la fréquentation du réseau de transport, de 50% des déplacements à vélo, et de 15% des déplacements à pied.

Objectifs

>> - **93%** des émissions des GES liées au transport routier à horizon 2050.

>> **Multipliation par 2** des déplacements à vélo.

Principales actions

- **Redéfinition du mix énergétique de la flotte de bus** pour optimiser les kilomètres effectués en 100% électriques et au regard des enjeux d'autonomies : 38% de véhicules électriques et 62% de véhicules hybrides électriques / bio carburant.
- **Le schéma de motorisation alternative** (*multiplication du nombre de bornes de recharges électriques, BIO GNV, voire hydrogène*) a été adopté. La métropole étudie actuellement les modalités de déploiement auprès des opérateurs privés.
- **Restructuration du réseau de transport en commun** en 2022 pour gagner en performance et mieux répondre aux attentes des usagers : succès du transport à la demande.
- **Lancement d'un plan de déplacement administration** avec pour objectif de réduire l'impact de la voiture, de promouvoir la mobilité douce et favoriser de nouvelles pratiques de travail (*forfait mobilité durable, réparation vélo...*)

À venir

- » Analyse des déplacements mobilité domicile travail et professionnels pour adapter nos actions aux usages des agents.
- » Construction d'une liaison structurante pour 2025 liant à vélo les centres villes de Saran, Orléans, Olivet et la Source. 12 autres liaisons cyclables sont prévues.
- » D'ici 2032, renouvellement du parc d'autobus.

MÉTROPOLE EXEMPLAIRE :

l'organisation de la métropole et accompagner le changement

ACTION
n°24 à 28

réalisée à

40%

Contexte

La mise en œuvre des actions du Plan climat nécessite une organisation interne adaptée à une gestion environnementale intégrée de l'action publique, sur ces différentes sphères d'influence : son patrimoine, ses compétences et son rôle d'animateur territorial.

Ainsi Orléans Métropole, en tant que chef de file de la transition énergétique se doit de développer son exemplarité et d'être en capacité d'entraîner avec elle les 22 communes.

Objectifs

>> **Réduire de 3%/an** la quantité de déchets (ménagers et assimilés) d'ici 2027.

>> **100% ENR** pour l'électricité d'Orléans Métropole et de la Ville d'Orléans.

Principales actions

- **Renforcement des objectifs de réduction des déchets** pour 2027 et actualisation du plan d'action, -20% de réduction des déchets ménagers et assimilés d'ici 2027.
- **Élaboration d'une politique d'achats durables** via le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (*SPASER*), adopté en 2023.
- **100% de l'électricité fournie à Orléans Métropole est verte**, soit 1% de la consommation électrique du territoire.
- **Lancement de l'embarcadère**, outil de formation à la transition écologique des agents de la métropole.
- **Intégration plus forte des enjeux de transition écologique** au sein de toutes les directions de la métropole.

À venir

- » Poursuite des actions programmées pour réduire les déchets ménagers, en veillant à l'accessibilité sociale des mesures incitatives et à l'accompagnement du changement de comportement.
- » Mise en œuvre du SPASER 2024-2028 pour adapter notre politique d'achat aux orientations climatiques.
- » Poursuite de la démarche de transition autour d'une organisation interne spécifiquement dédiée (*programmes de la transition*).
- » Poursuite de la montée en compétences des directions via l'école interne de transition, l'Embarcadère.

MOBILISATION GÉNÉRALE :

Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques

ACTION
n°29 à 33

réalisée à

40%

Contexte

Pour réussir la transition, une mobilisation importante et générale des forces du territoire et des partenaires socio-économiques s'avère impérative : implication citoyenne, impulsion de dynamiques partenariales vertueuses nouvelles, exemplarité des collectivités...

La question de la transition énergétique et climatique doit être un enjeu de société dynamique et positif. Faire de la transition écologique un levier de transformation et de justice sociale constitue un défi clef de la démarche. Une attention particulière sera portée aux personnes les plus fragiles, notamment au travers de la politique de lutte contre la précarité énergétique.

Principales actions

- **Multiplications des moments d'échanges, de sensibilisation et d'actions** menés avec ou pour les habitants et acteurs du territoire, sous toutes les formes possibles : Village de la Transition, co-exploitation du Comptoir du réemploi avec les acteurs de l'ESS, Ma métro Rénov...
- **Rôle renforcé du Conseil de développement**, constitué de bénévoles désignés pour leur expertise, engagement et implication locale pour participer à l'élaboration des documents stratégiques métropolitains (PCAET compris).
- **Évaluations en 2022 des politiques publiques de transition** par la vigie citoyenne, dont les membres sont des citoyens représentatifs tirés au sort.
- **Co-construction de la feuille de route d'Orléans Métropole** dessinant les actions à mener d'ici 2030 grâce à l'apport exemplaire des habitants, et présentation de ces avancées annuellement lors du Village de la transition.
- **Constitution du réseau des élus** pour favoriser la collaboration et coopération entre communes.

À venir

» Rendre compte des avancées de la métropole auprès des habitants par l'organisation de la quatrième édition du Village de la Transition (2025).

Objectifs

- >> Multiplication des lieux de partage et d'action en faveur de la transition énergétique et du climat.
- >> Mobilisation partenariale renforcée dans l'ensemble des secteurs économiques du territoire.

Notre territoire s'engage pour la transition énergétique



- BOIGNY-SUR-BIONNE • BOU • CHANTEAU**
- **LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN • CHÉCY • COMBLEUX**
 - **FLEURY-LES-AUBRAIS • INGRÉ • MARDIÉ**
 - **MARIGNY-LES-USAGES • OLIVET • ORLÉANS • ORMES**
 - **SAINT-CYR-EN-VAL • SAINT-DENIS-EN-VAL**
 - **SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN • SAINT-JEAN DE BRAYE**
 - **SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE • SAINT-JEAN-LE-BLANC**
 - **SAINT-PRYVÉ SAINT-MESMIN • SARAN • SEMOY**

- 33 actions
- 79 % des actions mises en œuvre
- 57 % est le taux d'avancement moyen à mi-parcours

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT



orleans-metropole.fr

